



**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.2778  
23 décembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2778<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 23 décembre 1987, à 16 h 30

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques  
socialistes soviétiques)

Membres : Allemagne, République fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Italie  
Japon  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Venezuela  
Zambie

Le Comte YORK von WARTENBURG  
M. DELPECH  
M. TSVETKOV  
M. LI Luye  
M. ADOUKI  
M. AL-KINDI  
M. OKUN  
M. BLANC  
M. GBEHO  
M. BUCCI  
M. KIKUCHI  
  
Sir Crispin TICKELL  
M. AGUILAR  
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h. 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

PLAINTES DE L'ANGOLA CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

LETRE DATEE DU 22 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DU CONGO, DU GHANA ET DE LA ZAMBIE (S/19377)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 602 (1987) DU CONSEIL DE SECURITE (S/19359)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. De Figueiredo (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui à la suite d'une requête, contenue dans une lettre datée du 22 décembre 1987, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Congo, du Ghana et de la Zambie (S/19377).

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 602 (1987) du Conseil de sécurité (S/19359).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/19379, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Congo, le Ghana, les Emirats arabes unis et la Zambie.

Le premier orateur est le représentant de l'Angola. Je lui donne la parole.

M. DE FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de saluer à la présidence du Conseil de sécurité un éminent camarade d'un Etat socialiste fraternel, l'un des champions les plus inébranlables de l'indépendance et de l'autodétermination, l'un des ennemis les plus implacables du racisme, de l'impérialisme et du colonialisme.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation aux membres du Conseil de sécurité pour tout le travail qu'ils ont accompli et pour avoir examiné la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, depuis 1975 au moins. J'ai également reçu pour instruction de faire part de notre reconnaissance à tous les membres du Conseil, et en particulier aux cinq membres permanents, pour l'adoption unanime de la résolution 602 (1987), le mois dernier. Cette adoption unanime d'une résolution condamnant le régime raciste sud-africain et exigeant le retrait inconditionnel de toutes ses forces d'occupation du territoire angolais a été un triomphe de la volonté du Conseil et a montré son importance en tant qu'organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix.

Mon gouvernement est également très reconnaissant au Secrétaire général des Nations Unies pour sa participation active à l'examen de la question dont est saisi le Conseil. Nous souhaitons également féliciter l'équipe qui, conformément au mandat donné au Secrétaire général, s'est récemment rendue en Angola pour préparer le rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

Peut-être ai-je quelque lassitude à traiter les racistes de menteurs, mais eux ne se fatiguent pas de dire des mensonges, des mensonges qui couvrent toute la gamme de la tromperie - de l'omission et du bluff à la contrevérité et à l'imposture la plus criante. Au moment même où les racistes annonçaient qu'ils retiraient leurs troupes d'Angola, ils renforçaient leur position. Quand le chef raciste des forces de défense sud-africaines déclare que les troupes dont le service doit se terminer en décembre seraient, c'est certain, chez elles pour Noël, il oublie d'ajouter que cela s'applique à un petit nombre de soldats et que ces soldats ont été ou vont être remplacés et que les effectifs des troupes racistes qui occupent illégalement le territoire angolais n'ont pas diminué. Pour de l'imprécision terminologique, c'est de l'imprécision terminologique!

La stabilité magique des effectifs des troupes racistes, voire leur augmentation, fait penser à l'histoire biblique de la multiplication des pains,

M. De Figueiredo (Angola)

avec cette différence que dans la Bible c'était une affaire de justice sociale alors que dans le cas des troupes racistes, c'est un exemple de cynisme et de brutalité.

Quand le chef raciste déclare qu'aucun détail précis ne peut être fourni sur le retrait des troupes parce que celles-ci sont retirées dans des conditions opérationnelles, son mépris pour le droit international et le caractère obligatoire de la résolution du Conseil de sécurité est manifeste.

Quand le régime raciste, qui est au ban de la communauté internationale, refuse de donner une réponse satisfaisante au Secrétaire général, le Conseil doit noter que la Charte des Nations Unies et sa propre autorité sont ainsi bafouées.

Je ne répéterai pas ici les détails militaires qui ont été fournis à la mission en Angola. Ils se trouvent dans le rapport. Je dirai simplement que si les racistes avaient véritablement commencé à se retirer, nous aurions été très certainement les premiers à le savoir.

J'ajouterai qu'à en croire le régime d'apartheid, le retrait des racistes se poursuit depuis 1981, année précisément où les racistes ont lancé leur invasion et ont décidé de rester. Ce retrait doit être métaphysique, car il n'est certes pas physique. J'ajouterai, si je puis, même si cela peut sembler un peu cynique, que les seuls racistes qui se soient retirés d'Angola sont ceux qui sont morts au combat.

Le Conseil est saisi d'un projet de résolution qui demande au Secrétaire général de continuer à suivre le retrait des forces racistes du territoire angolais. Mon gouvernement, en tant que premier plaignant dans cette affaire, appuie pleinement cette demande, dont l'exécution doit permettre d'obtenir de Pretoria un calendrier pour le retrait et la confirmation qu'il a été mené à bien. J'ajouterai que ce retrait, dans le texte, est décrit comme devant être total, un retrait complet de toutes les troupes et autre présence sud-africaines du territoire angolais.

Quelle ironie de voir que sur 12 années d'indépendance, le territoire angolais a été occupé six ans par des forces racistes étrangères! C'est une honte que le régime dont les forces occupent illégalement certaines parties de l'Angola prétende représenter un pays qui a été Membre fondateur des Nations Unies. Quelle tristesse que la majorité des habitants de l'Afrique du Sud, à qui le pays appartient en

M. De Figueiredo (Angola)

justice et qui s'en enorgueillissent, soient hélas dirigés par un régime qui a réussi à se faire expulser de l'Assemblée générale. Aucun autre régime dans le monde, aussi nocif soit-il, n'avait jusque-là obtenu ce triste privilège.

Toutefois, puisque nous sommes tous voisins sur cette planète et puisque les Nations Unies sont la seule instance véritablement internationale dont nous disposons, nous continuons à croire que le Conseil de sécurité et ses résolutions obligatoires offrent les meilleures chances d'un règlement pacifique du problème de la présence illégale des troupes racistes dans mon pays.

Notre cause est juste; notre courage est grand. Avec un Conseil unanime, nous ne pouvons échouer. Comme l'a dit Benjamin Franklin, "il n'y a jamais eu de bonne guerre ni de mauvaise paix".

A luta continua. La vitoria e certa.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Angola des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

Comme je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste, je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait que les auteurs du projet de résolution ont apporté deux petites modifications à ce texte : au paragraphe 1 du dispositif, il est proposé de supprimer les mots "depuis 1981" et, à la première ligne du paragraphe 2, il est proposé d'ajouter le mot "total" après le mot "retrait".

Comme aucun membre du Conseil ne semble vouloir intervenir avant le vote, je me propose, s'il n'y a pas d'objection, de mettre aux voix le projet de résolution S/19379 tel que révisé oralement.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Bulgarie, Chine, Congo, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Italie, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zambie.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 606 (1987).

Le représentant de l'Angola a demandé à prendre la parole après le vote. Je la lui donne.

M. DE FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai demandé à reprendre brièvement la parole pour remercier tous ceux qui ont déployé tant d'efforts dans le cadre de la question dont nous sommes saisis et du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. J'aimerais également vous remercier personnellement, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, pour la façon extrêmement compétente dont vous avez présidé le débat.

Ma délégation continue d'avoir la plus entière confiance dans la capacité et la volonté politique du Conseil de trouver à cette question un règlement satisfaisant. Notre confiance dans le Conseil s'est trouvée renforcée et justifiée par l'évolution récente de la situation. Nous espérons sincèrement que le Secrétaire général fera rapport le plus tôt possible au Conseil quant au calendrier du retrait de toutes les troupes racistes de notre pays et qu'il obtiendra confirmation de la réalisation d'un retrait total, de façon que le territoire angolais tout entier soit libéré de la présence des troupes racistes et que l'Afrique australe puisse se consacrer à la réalisation de tâches plus urgentes.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Avant de lever la séance, qui sera sans doute la dernière séance publique du Conseil de sécurité cette année, j'aimerais saisir cette occasion pour dire au revoir, au nom du Conseil et en mon nom personnel, aux membres qui quitteront le Conseil à la fin de cette année et leur souhaiter beaucoup de chance à l'avenir. Je suis certain que chacun d'entre nous se souviendra longtemps de l'importante contribution apportée aux travaux du Conseil et à la réalisation des buts de notre organisation par l'Ambassadeur Tsvetkov, de la Bulgarie; par l'Ambassadeur Adouki, du Congo; par l'Ambassadeur Gbeho, du Ghana; par l'Ambassadeur Al-Shaali, des Emirats arabes unis, et par l'Ambassadeur Aguilar, du Venezuela, ainsi que par leurs délégations respectives. Au nom du Conseil, je tiens à leur exprimer notre reconnaissance la plus sincère et la plus profonde pour l'esprit de solidarité qu'ils n'ont jamais cessé de manifester pendant les deux années qu'ils ont passées au Conseil chaque fois que celui-ci a été amené à remplir les obligations importantes et lourdes de responsabilité qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies. Personnellement, j'apprécie hautement l'esprit de solidarité dont l'Ambassadeur Tsvetkov, l'Ambassadeur Adouki, l'Ambassadeur Gbeho, l'Ambassadeur Al-Shaali et l'Ambassadeur Aguilar ont fait preuve constamment dans l'exécution des travaux du Conseil et vis-à-vis du Président - qu'il s'agisse de moi-même ou des autres présidents. Je leur suis très reconnaissant pour l'aide qu'ils m'ont toujours généreusement accordée - et c'est la deuxième fois que j'exerce les fonctions de président du Conseil de sécurité -, aide que m'ont accordée également les délégations qu'ils dirigent. Je suis certain que lorsque nous nous réunirons à nouveau dans cette salle pour examiner les questions d'actualité importantes et urgentes dont s'occupe toujours le Conseil de sécurité, ils nous manqueront. Mais, comme tous les autres membres du Conseil, je suis certain que dans les coulisses, par-delà les portes de cette salle, les éminents ambassadeurs dont j'ai cité les noms continueront de contribuer étroitement avec nous aux sessions de l'Assemblée générale et aux séances d'autres organes des Nations Unies. Je suis sûr qu'ils continueront de faire preuve de ce même esprit de coopération en faveur de la réalisation des nobles objectifs de notre organisation.

Le Président

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer ma profonde et sincère reconnaissance à notre éminent Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables à l'appui de l'oeuvre du Conseil, ainsi qu'au personnel du Secrétariat - à la tête duquel il se trouve - pour sa contribution utile à nos travaux.

Pour terminer, j'aimerais présenter mes meilleurs voeux à l'occasion des fêtes à tous ceux qui sont assis à cette table ainsi qu'aux fonctionnaires du Secrétariat qui travaillent pour nous et offrir mes meilleurs souhaits de paix, de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année 1988 à chacun d'entre vous et aux membres de vos familles. Merci.

La séance est levée à 17 heures.